

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 mai 2023 à 20 heures 30 minutes
à la Mairie

Présents :

M. BEZIAUD Pascal, M. DERAZE Frederick, Mme FOUCHET Odile, Mme GABEAUD Jennifer, Mme GODIN Fabienne, M. GOUJEAUD Thierry, Mme MARCHAL Géraldine, Mme ROUSSELLE Océane, M. RULLAND Alain

Excusé(s) :

M. COMTE Christophe, Mme GOGUET Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHET Odile

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil du 11/04/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil du 11 avril, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2 - Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue du Fer à cheval
- Une parcelle H1016 située rue du Petit Echo
- Une maison d'habitation située 1 impasse de Beaugreny

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

3 - Achat d'un photocopieur

Monsieur le Maire présente au Conseil le comparatif des offres reçues de Koesio Aquitaine et du Groupe LBS.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité décide de retenir l'offre de Koesio aux conditions suivantes :

- Acquisition d'un photocopieur SHARP BP50C26 au prix de 2 990 euros HT.
- Reprise de l'ancien photocopieur pour recyclage à titre gracieux.
- Avoir de 450 € de participation.
- Contrat d'entretien de 72,59 euros HT par trimestre (coût copie NB 0,0040 – Couleur 0,040)

4 - Renouvellement du contrat de Dany BAGNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat de travail de Madame Dany BAGNAS prend fin le 31/05/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- De renouveler pour une période de trois années le contrat de travail de Madame BAGNAS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce renouvellement.

5 - Titularisation de Marie-Ange BAPTISTE

Monsieur le Maire informe le Conseil que par suite de problèmes de santé, Madame Hélène GIRAUD BIJOU a été déclarée inapte au travail. Madame Marie-Ange BAPTISTE qui assurait son remplacement depuis plusieurs mois a accepté de reprendre le poste. Par conséquent, il demande au Conseil d'approuver la titularisation de Madame BAPTISTE sur le poste d'agent technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De titulariser Madame Marie-Ange BAPTISTE
- De mandater Monsieur le Maire pour établir et signer tous les documents nécessaires à cette titularisation
- De procéder à la mise en vacance du poste d'agent technique pour une période de 2 mois
- D'établir et signer un avenant au contrat de travail de Madame BAPTISTE pour la période du 21/04/2023 au 31/08/2023.

6 - Arrêté portant licenciement pour inaptitude physique

Le comité médical restreint réuni le 04/04/2023 ayant émis un avis favorable à la reconnaissance d'inaptitude totale et définitive à toutes fonctions de Madame Hélène GIRAUD BIJOU, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après avoir rencontré Madame GIRAUD BIJOU, il a pris un arrêté portant licenciement pour inaptitude physique à son encontre à effet du 21 avril 2023.

A cette même date Madame GIRAUD BIJOU est radiée des cadres et perd sa qualité de fonctionnaire. Elle percevra une indemnité de licenciement calculée conformément à la loi.

7 - DM N°1 - Prime de licenciement

A la suite du licenciement pour inaptitude physique de Madame Hélène GIRAUD BIJOU, cette dernière doit percevoir une indemnité de licenciement calculée conformément aux articles 41-1 et 41-2 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, d'un montant de 2 733,69 €.

Afin de procéder à ce règlement, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n° 1 suivante :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
615221(011) Bâtiments publics	-2 740,00		
6411(012) Personnel titulaire	2 740,00		
	0,00		

8 - Valorisation financière 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu le document de valorisation financière et fiscale 2022 émis par le centre de gestion comptable de Saint-Jean d'Angély.

L'analyse non consolidée des principaux éléments financiers de la gestion 2022 de la commune laisse apparaître une situation financière très bonne. La CAF nette (capacité d'autofinancement) est positive, le CAC (coefficient d'autofinancement courant) et les ratios d'endettement sont très en dessous des seuils critiques. Le fonds de roulement de la commune lui ouvre de bonnes marges de manœuvre pour le financement de ses investissements.

9 - Logements communaux

Madame Jennifer GABEAUD fait le point sur l'avancement des travaux. La rénovation de la toiture a débuté le 9 mai, la rue du Figuier est fermée à la circulation pour la sécurisation de l'échafaudage.

Contact a été pris avec les intervenants pour les travaux de salle de bain dans le premier logement.

10 - Travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de voirie sont à réaliser sur la commune et que des devis ont été demandés en ce sens au Syndicat de voirie et à l'entreprise MARTIN TP.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil a donné son accord pour les travaux suivants :

- PATA : 18 247,85 euros par le syndicat de la voirie
- Rue de la Brûlerie : 4 314,60 euros par l'entreprise MARTIN TP
- Chemin du Bois Gripaille : 6 681,60 euros par l'entreprise MARTIN TP
- Dérasement : 13 435,25 euros par l'entreprise MARTIN TP

11 - Comité syndical du 10/05/2023

Madame Jennifer GABEAUD fait le compte rendu du dernier comité syndical du SIVOS qui s'est tenu le 10/05/2023.

- Adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal pour donner suite au licenciement de Madame GIRAUD BIJOU

- Les ratios d'avancement de grade ont été fixés à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois de personnel du SIVOS HAIMPS-SONNAC pour l'année 2023
- Pour répondre aux avancements de carrière, ouverture à compter du 1^{er} septembre 2023 de :
 - ◆ Un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet
 - ◆ Un poste d'agent technique principal 1^{ère} classe à temps non complet
 - ◆ Un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe à temps non complet
- Déclaration de vacance des postes d'ATSEM et d'adjoint d'animation, lancement de la procédure pour le recrutement des agents correspondants et autorisation de la signature de leur contrat.

Un repas circuit court est prévu le 3 juillet avec au menu des tomates vinaigrette (Drugeon), escalope de porc à la crème (Boucherie Les 2 M) avec champignons (Drugeon), gratin de courgettes (Drugeon) et fraises au sucre (Drugeon).

12 – Journée portes ouvertes du 13/05/2023

La journée portes ouvertes dans les écoles de Sonnac et de Haimps a eu lieu le samedi 13 mai de 9h30 à 11h30. Les familles ont été reçues par les deux directrices d'école.

13 – Effacement des réseaux – 3^{ème} tranche

Au cours de la première réunion de chantier, l'emplacement de deux candélabres a fait l'objet de discussions. La canalisation d'eau a été percée une fois. Le problème posé par le passage des bus scolaires a été évoqué, il a été demandé à Mr ENAUD d'Eiffage de contacter le responsable des transports à la région.

14 – Réglage des horloges AS4

Pour rappel, nous avons sur la commune 8 horloges pour le réglage de l'éclairage public. Seule celle de La Bonne Année était une astronomique smartphone.

Après signature des devis du SDEER, les 7 autres ont donc été remplacées par des astronomiques smartphone pour un coût de 1 852,41 euros. Le reste à charge pour la commune s'élève à 936,54 euros.

Il faut ajouter à cette somme l'acquisition d'un smartphone et de sa protection pour l'employé communal qui s'élève à 144,87 euros.

En plus de Vincent BAUDET, Christophe COMTE a les droits pour l'application.

15 – DECI

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu la facture de la RESE pour la prestation d'étude et de réalisation du schéma communal DECI qui s'élève à 2 600 euros.

Au cours de l'AG de l'AMF17 nous avons appris qu'un certain nombre de modifications allait être pris en compte dans le nouveau schéma départemental :

- La distance maximale est portée de 400 à 500 m
- Le débit en volume horaire est ramené de 30 m³/h à 25 m³/h et dans ce cas un nouveau poteau (PEI) peut suffire
- Les forages agricoles sont pris en considération comme les mares et les points d'eau naturels.

16 – Matinée citoyenne du 13/05/2023

Madame Odile FOUCHET fait le compte rendu de la matinée nettoyage de la commune qui a eu lieu le 13 mai. 13 personnes y ont participé. Il est à noter que nous avons récupéré un peu moins de gros déchets mais que nos bords de routes sont jonchés de canettes et de plastiques divers.

17 – Questions diverses

– **EAU17 – COMMISSION TERRITORIALE « VAS DE SAINTONGE SUD »**

Au cours de cette réunion EAU17 a tenu à nous rassurer sur le fait que nous ne devrions pas manquer d'eau potable en 2023 en Charente-Maritime, les nappes ayant été suffisamment réapprovisionnées par les pluies du mois de mars.

En ce qui concerne l'assainissement collectif de la commune, il n'y pas encore eu de prospection lancée pour l'acquisition des parcelles.

Il devrait y avoir 4700 ml de canalisations de collecte, 1600 ml de canalisations de transfert, 2 postes de refoulement, 500 équivalents-habitants, l'état des lieux des conduites d'eau potable en parallèle du projet réalisé donne 4500 ml de conduites en amiante ou ciment des années 50 qui seront à changer.

– **FERME ÉOLIENNE DU BRIOU**

Conformément au flyer de janvier 2021 distribué dans toutes les boîtes aux lettres par Energie Team, ces derniers offrent aux habitants de la commune un arbre fruitier. Voulant les distribuer en septembre, ils nous proposent de mettre un petit mot dans le prochain numéro des Echos du pays pour que chaque foyer souhaitant un arbre vienne se signaler en mairie.

– **JURÉS D'ASSISES**

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024 aura lieu au complexe associatif à Matha le jeudi 1^{er} juin à 9h00.

– **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Une cinquantaine de personnes y a participé. Axel, Perrine, Sacha, Thomas et Quentin se sont vu remettre un diplôme de remerciement et le livre « Bientôt citoyen ! » pour les remercier de leur participation.

– **VOYAGE À BOUSSAC**

Les derniers préparatifs du voyage sont faits. Les paniers de produits locaux qui seront remis à nos hôtes seront livrés en début de semaine prochaine.

– **FLEURISSEMENT**

Madame Odile FOUCHET indique que le fleurissement de la commune, en partenariat avec l'école, est repoussé au 6 juin.

– **PLANTATION HAIE AU CANNEAU**

Pour faire suite à une réunion avec le SYMBA, Madame Odile FOUCHET signale que la plantation de la haie au Canneau devrait débuter d'ici une quinzaine de jours.

– **ILLUMINATIONS DE NOEL**

Madame Odile FOUCHET fait le compte-rendu du rendez-vous qu'elle a eu avec le représentant de DECOLUM INNOVE à propos de décors candélabres rétroréfléchissants.

Le Secrétaire de séance,



Fait à HAIMPS

Le Maire,

